

**REGLEMENT SPORTIF
PARTICULIER
DU CHAMPIONNAT DE CLUBS
3X3 FFBB**

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Saison 2019 – 2020



Sommaire

ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT 3x3 FFBB	3
L'inscription des équipes par le club	6
Les actions du comité départemental	8
La journée de compétition	
A/ Organisation	10
B/ Déroulement	13
C/ Saisie des résultats	14
D/ Forfait, sanctions et surclassement	15
ANNEXES	18 à 24
Cas particuliers, organisation de la poule	18
Feuille de marque officielle 3x3	20
Formulaire d'inscription	21
Fiche de résultats	22



ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT 3x3 FFBB

Article 1 : Championnat 3x3 FFBB

Le championnat 3x3 FFBB est accessible à tous les clubs, formés en associations sportives ou structures privées, et affiliés à la FFBB.

Article 2 : Calendrier

Le championnat 3x3 FFBB se déroule du 1^{er} octobre au 31 mars pour la phase départementale

Il est composé de 5 plateaux dont un final si le nombre d'équipe le permet **se déroule du 1^{er} janvier au 31 mars il est composé de 4 plateaux – formule susceptible d'être réduite à 2 plateaux en fonction de la situation sanitaire**

Article 3 : Format de chaque phase

Pour chaque plateau le championnat 3x3 FFBB respecte le format suivant :

- Un tournoi avec l'ensemble des équipes (12 maxi) de la catégorie concernée
- Plusieurs tournois si le nombre d'équipes est supérieur à 12
- Il est fait appel à candidature pour l'organisation de chaque plateau
- Aucune organisation n'est possible à moins de 4 équipes **3 équipes**

Article 4 : Organisation de la première phase, Séries départementales

Pour chaque plateau un classement sera établi et attribuera un certain nombre de points à chaque équipe.

1^{er} : 20 points

2^{ème} : 17 points

3^{ème} : 15 points

4^{ème} : 14 points

5^{ème} : 13 points

...

A l'issue des six journées, le classement général de chaque catégorie des « Séries » est établi. Le ou les meilleures équipes de chaque catégorie sont qualifiées pour participer à l'Open de ligue.

Article 5 : Organisation de la deuxième phase, Open de ligue

- Se référer au règlement de la ligue Auvergne Rhone Alpes



Article 6 : Equipes à égalité

Egalité sur une journée :

- En cas d'égalité à deux équipes, la mieux classée est le vainqueur de leur confrontation directe ;
- En cas d'égalité à trois équipes, le classement s'effectue en tenant compte des matches de la mini poule et selon les critères suivants appliqués dans l'ordre qui suit :
 1. Est la mieux classée, l'équipe qui a réussi la plus grande différence entre le total des points marqués et le total des points encaissés ;
 2. En cas d'égalité après le critère 1, est la mieux classée, l'équipe qui a réussi le plus grand nombre de points marqués ;
 3. En cas d'égalité après le critère 2, est la mieux classée, l'équipe qui a réussi le moins grand nombre de points encaissés ;
 4. En cas d'égalité après le critère 3, est la mieux classée, l'équipe dont la moyenne des

Egalité au classement général de chaque phase (Séries, Master ou Defender) :

- En cas d'égalité d'équipes, le classement général s'effectue en tenant compte des matches joués entre elles et selon les critères suivants :
 5. Est la mieux classée, l'équipe qui a réussi la plus grande différence entre le total des points marqués et le total des points encaissés ;
 6. En cas d'égalité après le critère 1, est la mieux classée, l'équipe qui a réussi le plus grand nombre de points marqués ;
 7. En cas d'égalité après le critère 2, est la mieux classée, l'équipe qui a réussi le moins grand nombre de points encaissés ;
 8. En cas d'égalité après le critère 3, est la mieux classée, l'équipe dont la moyenne des points FIBA de ses joueurs (3 ou 4) de la dernière journée est la plus importante au début de cette dernière journée.



L'INSCRIPTION DES EQUIPES PAR LE CLUB

Article 7 : Finances

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

Article 8 : Engagements

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB adresse l'engagement de chaque équipe au comité départemental au plus tard le 30 septembre de la saison en cours, et acquitte les droits financiers s'il y a lieu. **Les inscriptions se font par le lien publié dans le BO, sur le site et adressé aux correspondants de club, un mois avant le début des compétitions.**

Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou plusieurs équipes dans une même catégorie.

Article 9 : Catégories

Le championnat 3x3 FFBB est proposé aux catégories suivantes : **rajouter U13 M, F et mixte**

- U15 Homme et Femme, et mixte
- U18 Homme et Femme,
- U23 Homme et Femme,
- Seniors Homme et Femme,
- Senior Plus : Senior supérieur ou égal à 35 ans Homme et Femme.

Article 10 : Nombre de joueurs

Chaque équipe est composée de quatre joueurs minimum et de sept joueurs maximum ; les effectifs ne peuvent plus être modifiés jusqu'à la fin du championnat lorsque la liste qui est déposée au comité départemental comporte sept joueurs. Si la liste comporte moins de sept joueurs, il est possible, pour le club tout au long de la saison, d'ajouter, sans en changer, des joueurs pour arriver à un maximum de sept. La liste comportant ce ou ces nouveaux joueurs devra être validée par le comité départemental au plus tard sept jours avant la ou leur première participation de ce ou ces joueurs à une rencontre officielle. Lors de chaque journée, seuls quatre joueurs issus de la liste validée, peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début de leur première rencontre.

Article 11 : Licences

Tout joueur doit être titulaire d'une licence 5x5/3x3 FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux différents championnats 5x5/3x3 FFBB. Cette licence est soit une



licence Compétition au sein d'un club 5x5 plus l'option supplémentaire « AST » pour Compétition 3x3 (voir tableau des tarifs fédéraux).



Tout entraîneur, ref, superviseur 3x3, correspondant 3x3/Event Maker doit être titulaire d'une licence 5x5/3x3 FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux différents championnats 5x5/3x3 FFBB.

Cette licence est obligatoirement prise dans le club porteur de l'équipe.

Article 12 : Formulaire d'inscription

Pour l'engagement de chaque équipe, un formulaire d'inscription est nécessaire et accessible en ligne sur le site de la FFBB. Ce formulaire doit être renvoyé complet au comité départemental au plus tard le 30 septembre de la saison en cours.

Article 13 : Organisation d'un Open de la SUPERLEAGUE ou de la JUNIORLEAGUE

Chaque club qui inscrit une ou plusieurs équipes doit organiser un Open (tournoi hors championnat) de la SUPERLEAGUE 3x3 FFBB ou de la JUNIORLEAGUE 3x3 FFBB et doit renseigner sur le formulaire d'inscription la catégorie de l'Open organisé (Open Start ou Open Plus), conformément aux Règlements Généraux du 3x3. **(Cela peut être un tournoi interne au club)**
A la fin de la saison, la FFBB vérifie l'organisation effective de cet Open. **(Tu crois qu'on peut supprimer cette phrase ?)**

Article 14 : Correspondant 3x3

Chaque club doit avoir un correspondant 3x3 identifié au moment de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge les inscriptions et le suivi de l'organisation des championnats pour son club.

LES ACTIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL

Article 15

Le comité départemental enregistre les inscriptions et constitue les plateaux Séries. Puis désigne l'équipe ou les équipes qualifiées pour L'Open de Ligue.

Article 16

Le comité départemental détermine le calendrier du championnat en respectant les dates fédérales.



Article 17

Au plus tard **15 jours avant le début du championnat** ~~avant le 15 octobre de la saison en cours~~, le comité départemental envoie par mail aux clubs inscrits, les effectifs validés par ses soins, des autres équipes pour que le correspondant Event Maker du club hôte puisse identifier les joueurs pour chaque journée de championnat.

Article 18 : Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Superviseur 3x3 du plateau, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois les décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.

Article 19

Chaque comité départemental déclare par mail, à l'adresse championnat3x3@ffbb.com son correspondant 3x3 titulaire d'une licence fédérale.

Ce dernier peut former et renseigner les correspondants de clubs à l'Event Maker.

Il vérifie la bonne saisie des résultats sur l'Event Maker.

Il organise la journée finale éventuelle pour l'attribution du titre de champion départemental.

LA JOURNEE DE COMPETITION

A/ Organisation de la journée

Article 20 : Lieux de pratique et horaires

Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.

Les clubs affiliés à la FFBB, disposant de plusieurs salles déclarées dans la base de données fédérale doivent, dès que possible et au plus tard 10 jours avant la rencontre prévue, aviser le



comité départemental et les adversaires de l'adresse exacte du lieu où se dispute la rencontre, ainsi que le moyen d'y accéder, sur FBI.

L'horaire est fixé par l'équipe qui reçoit. Cet horaire doit être communiqué au moins une semaine avant aux autres équipes, ainsi qu'au comité départemental.



Article 21 : Horaires pour les jeunes

Concernant les catégories Jeunes (U18 et U15,U13), les journées sont prévues, sauf cas exceptionnel, samedis après-midi jusqu'à 18h00, ainsi que le dimanche de 9h00 à 18h00.

Article 22 : Jours de matchs

Les matchs peuvent se dérouler en semaine ou le week-end.

Une équipe peut demander un report auprès du comité départemental si elle justifie de l'accord de la majorité des autres équipes. Le report doit nécessairement avoir lieu avant la fin de la phase en cours.

Article 23 : Correspondant 3x3

Le correspondant 3x3 du club organise la journée de compétition :

- Il prépare la salle (paniers, tables de marque, bancs des remplaçants),
- Il accueille les équipes,
- Il met à disposition 4 ballons officiels 3x3 pour l'échauffement des équipes et les rencontres,
- Il prévoit deux jeux de chasubles pour le cas où 2 équipes auraient les mêmes couleurs de maillots,
- Il fournit de l'eau (bouteilles, ou point d'eau),
- Il veille au respect des dispositions suivantes en matière de surveillance médicale des compétitions et s'assure notamment de la présence :
 - o D'un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique près des surfaces de compétition et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
 - o D'un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du club.

Article 24 : Correspondant Event Maker

Le correspondant Event Maker du club peut être la même personne que le correspondant 3x3 du club, ou une personne différente. Il est présent à l'arrivée des équipes avec la liste transmise par le comité départemental pour effectuer la saisie sur l'Event Maker ~~et sur FB~~ des équipes et des joueurs présents. **Une aide peut être apportée par le comité pour l'event maker. Les feuilles de match doivent être envoyés par mail au comité à 3x3@basketrhone.com**

Article 25 : Superviseur 3x3

Le superviseur 3x3 du club fait le briefing du début de plateau ; il rappelle l'état d'esprit et les valeurs du 3x3, les principales règles du 3x3 ; il insiste sur le fait que tout comportement antisportif entraîne la disqualification de l'équipe.



Le superviseur 3x3 assure le bon déroulement des rencontres dans un état d'esprit de fairplay et veille à ce qu'uniquement les 4 joueurs de chaque équipe participant aux rencontres de la journée soient présents sur le terrain et les bancs de remplaçants.

Le superviseur 3x3 désigne les refs parmi les joueurs des équipes qui ne jouent pas (de préférence des mini poules opposées) et les supervise pendant les rencontres. Il connaît le règlement et peut intervenir à la demande des refs en cas de difficultés à gérer le bon déroulement de la partie.

L'arbitrage par les équipes qui ne jouent pas est obligatoire. Si une équipe refuse les désignations faites à ses joueurs par le superviseur 3x3, elle est immédiatement disqualifiée pour la journée concernée.

Article 26 : Echauffement

La phase d'échauffement a lieu pendant la saisie des informations sur l'Event Maker et l'identification des joueurs (contrôle de la liste des 4 joueurs appelés à jouer la journée, validité de leurs licences). Les équipes qui s'opposent s'échauffent ensemble sur le même panier.

Article 27 : Organisation des terrains

Les poules se déroulent sur deux paniers différents sauf cas particuliers (voir annexe 1).

Article 28 : Refs

Les refs sont les arbitres désignés par le superviseur 3x3 du club recevant, parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat. Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3. S'il n'y a pas de chronomètre de jeu identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Article 29 : Tables de marque et marqueurs

Les tables de marque sont situées dans l'angle du demi-terrain et sont tenues par des marqueurs. Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le superviseur 3x3 du club recevant parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat. En cas de refus ils entraînent la disqualification de leur équipe pour la journée concernée. Leur fonction est de gérer :

- Le chronomètre de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,
- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes) (cf. Annexe 2).

Article 30 : Ballons

Les matchs doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).



Article 31 : Coaching

Aucun coach sur le terrain. Le coaching à distance est interdit.



B/ Déroulement

Article 32 : Constitution du plateau

Elle est transmise par le comité avec l'organisation spécifique du plateau

Article 33 : Modalités de classement pour le plateau du championnat de clubs 3x3

- Match gagné : 3 points
- Match perdu : 1 point
- Match perdu par forfait : 0 point (match perdu 21-0, l'équipe gagnante marque 3 points au classement)
- Match perdu par défaut : 1 point (match perdu 21-0 l'équipe gagnante marque 3 points au classement)

C/ Saisie des résultats

Article 34 : Fiche de résultats

Sur la fiche de résultats, sont identifiés les joueurs ayant participé, le correspondant Event Maker du club, le superviseur 3x3 du club et les capitaines pour la signature en fin de journée (le capitaine d'une équipe est le joueur désigné au sein de chaque équipe en début de journée) et enfin le classement final de la journée.

Article 35 : Saisie des résultats

Les résultats sont saisis au plus tard le lendemain de la rencontre à 12h00 par le correspondant 3x3 du club ou le correspondant Event Maker :

- ~~Sur FBI;~~
- Sur la plate-forme FIBA.

Le correspondant 3x3 transmet simultanément, par mail ou par courrier au comité départemental, la fiche de résultats avec toutes les signatures.

D/ Forfaits, sanctions et surclassement

1/ Forfaits, retard et perte par défaut :

Article 36 : Forfait

Une équipe qui déclare forfait pour la journée se voit attribuée 0 point pour la journée concernée.



Le deuxième forfait entraîne la perte de 3 points au classement général du championnat. Le troisième forfait entraîne la mise hors championnat immédiate de l'équipe pour le reste du championnat.



Article 37 : Retard

Un retard de 15 minutes au début de la journée est toléré et consigné par le superviseur 3x3 sur la fiche de résultats. Passé ce délai, un forfait est prononcé pour cette journée à l'équipe concernée. A partir du troisième retard, celle-ci perd 3 points au classement général à chaque nouveau retard.

Article 38 : Perte par défaut

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut.

2/ Sanctions :

Article 39 : Disqualification de joueurs

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour la journée.

Le superviseur 3x3 du club notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le comité départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale territorialement compétente.

Article 40 : Sanctions disciplinaires

Tout joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de championnat 3x3, de Superleague ou Juniorleague.

Article 41 : Blessures

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

Article 42 : Moins de 3 joueurs

Une équipe avec moins de trois joueurs ne peut pas commencer la journée. Elle est classée dernière de la poule.

Article 43 : Non saisie des résultats

Une pénalité financière est prévue en cas de non saisie des résultats sur l'Event Maker par le correspondant 3x3 du club recevant.



Article 44 : Annulation de la journée

Si un club est dans l'incapacité d'organiser la journée, il doit en informer le comité départemental au moins deux semaines avant la journée pour un éventuel changement de date ou une inversion de terrain.

3/ Surclassement :

Article 45 : Surclassement

Le surclassement est la faculté donnée à un licencié déjà régulièrement qualifié dans sa catégorie de participer dans une catégorie d'âge supérieure.

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la FFBB. Sa date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

Tous les cas non prévus au présent règlement sont soumis aux règlements généraux FFBB et sont tranchés le cas échéant par le Bureau Fédéral et soumis à ratification par le Comité Directeur si nécessaire.

Le présent règlement concerne l'organisation des championnats 3x3 FFBB de 1^{er} niveau : Le niveau départemental.



Annexe 1 :

Cas particuliers : Impossibilité d'organiser le championnat avec uniquement 3 équipes

Une équipe
Deux équipes
Trois équipes



Organisation libre par le comité départemental

Les divers cas de figures en fonction du nombre d'équipes inscrites :

Quatre équipes inscrites :

Une poule de quatre : 4 journées
Chaque équipe fait 3 matchs lors de chaque journée
La journée comporte 6 matchs (1h15)
Organisation sur 1 panier

Cinq équipes inscrites :

Une poule de cinq : 5 journées (Formule de poule unique)
Chaque équipe fait 4 matchs lors de chaque journée
La journée comporte 10 matchs (1h45)
Organisation sur 2 paniers

Sept équipes inscrites :

Une poule de sept, poule de six, avec un exempt :
Chaque équipe fait 3 matchs lors de chaque journée
La journée comporte 9 matchs (1h30)
Organisation sur 2 paniers

Huit équipes inscrites :

Deux poules de quatre séparées par le comité départemental
4 journées (formule Round Robin)
Chaque équipe fait 3 matchs lors de chaque journée
La journée comporte 12 matchs (1h45)
Organisation sur 2 paniers



Neuf équipes inscrites :

Une poule de quatre et une poule de cinq séparées sur le comité (même organisation que la poule de 4 & 5)

Organisation de la deuxième phase ou d'une journée, selon le choix du comité départemental

Dix équipes inscrites :

Deux poules de cinq séparées sur le comité départemental (même organisation que la poule de 5).

Organisation de la 2^{ème} phase ou d'une journée, selon le choix du comité départemental

Onze équipes inscrites :

Une poule de cinq et une poule de six sur le comité départemental (même organisation des poules de 5 & 6).

Organisation de la 2^{ème} phase ou d'une journée, selon le choix du comité départemental

Au-delà de 12 équipes : Privilégier les poules de 5, 6 et 7 équipes.

Par exemple : 13 --> 6 et 7

14 --> 2 x 7

15 --> 3 x 5

16 --> 2 x 5 + 6, etc.

Pour les organisations au-delà de 12 équipes et hors multiples de 6, se reporter aux organisations particulières précédentes pour organiser les poules. Cette gestion des cas particuliers est aussi valable pour la deuxième phase.